



Nouméa, le 15 OCT. 2019

L'inspecteur général de l'éducation nationale,  
vice-recteur de la Nouvelle-Calédonie  
directeur général des enseignements

à

Madame la directrice diocésaine de  
l'enseignement catholique

Madame la directrice de l'alliance scolaire de  
l'église évangélique et de la fédération de  
l'enseignement libre protestant

Copie : Madame le coordonnateur du collège  
d'inspection

Division du Personnel  
Bureau de l'enseignement  
privé

Adjointe au Chef de division

VR/DP/Nb  
Affaire suivie par  
Nathalie BOWE  
Bureau 109  
Téléphone  
(687) 26-62-70  
Fax  
(687) 26-62-66  
Courriel.  
nbowe@ac-noumea.nc

1, avenue des  
Frères Carcopino  
BP G4  
98848 Nouméa Cedex

**Objet : Notation administrative 2018-2019 : édition d'une nouvelle campagne.**

Mes services ont constaté que la majeure partie de vos établissements n'a pas répondu à l'ensemble des dispositions et exigences relatives à la procédure de notation administrative des maîtres auxiliaires.

Ne souhaitant pas agir au détriment des agents, j'ai demandé à mes services d'organiser à titre exceptionnel une nouvelle campagne de notation administrative.

Il s'agit pour l'autorité académique de veiller à ce que l'ensemble des MA soient traités de manière équitable. En ce sens, je vous invite à veiller au bon déroulement des opérations dans vos établissements.

Cette reconduction de campagne s'appuie sur les critères d'application et la procédure administrative et technique décrits dans la circulaire datée du 4 septembre 2019.

Seul le calendrier est modifié.

J'attire votre attention sur le fait qu'il appartient au directeur d'établissement de confirmer l'ensemble de ses propositions en validant la fin de campagne dans l'application GI/GC. Après édition, validation et impression des propositions, il ne lui sera plus possible de les modifier.

**Nouveau calendrier des opérations de la campagne de notation administrative.**

Ouverture de la campagne de saisie  
de la notation en établissement  
via le module GI/GC

mercredi 30 octobre

Fin de la campagne de saisie  
de la notation en établissement  
via le module GI/GC

dimanche 1<sup>er</sup> décembre

Transmission à la DP Privé des notices  
émargées par les intéressés

Au plus tard le jeudi 5 décembre

Envoi aux établissements des notations (uniquement celles modifiées après harmonisation académique)	Au plus tard 28 février 2020
Retour des notations après émargement de l'agent à la DP Privé (uniquement celles qui ont été modifiées après harmonisation académique)	Au plus tard vendredi 13 mars 2020
Date limite de contestation des notations arrêtées	Au plus tard vendredi 13 mars 2020
CCML 2 <sup>nd</sup> degré	Entre les semaines 13 et 14 / 2020
Retour en établissement des notices de notation contestées après CCML	Semaine 16 / 2020

### **Diffusion**

Chaque direction doit s'assurer de l'affichage dans chaque établissement de la note de service et de son annexe et doit la porter à la connaissance des personnels placés en position statutaire de congé.

Je rappelle que toutes les circulaires ainsi que les documents qui s'y rapportent sont consultables en ligne sur le site internet du vice-rectorat : <http://www.ac-noumea.nc/>, rubrique enseignement privé.



Erick ROSER

**ANNEXE**  
**Schéma de la procédure de notation administrative**

**Rôle du directeur : surligné en jaune**

